



## Si c'est pour ne pas avoir de réponse

Par **sergio4900**, le **29/04/2015 à 17:18**

Bonsoir, si c'est pour ne pas avoir de réponse je ne vois pas l'intérêt de s'inscrire sur LEGAVOX

Par **BBrecht37**, le **29/04/2015 à 17:20**

Bonjour,

Pour la possibilité d'avoir une réponse,

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **29/04/2015 à 17:40**

Bonjour,

Comme sur tout forum, sur Legavox, ce sont des bénévoles qui répondent, quand ils peuvent et quand ils veulent.

Il arrive qu'une réponse mette un certain temps à apparaître, le temps qu'un internaute voit votre question, sache y répondre et ait envie d'y répondre.

Parfois, des questions restent sans réponse, si personne ne la voit ou si personne n'en connaît la réponse.

Ainsi, il n'est jamais certain à 100% d'avoir une réponse à une question et si la question est pointue, mieux vaut souvent ne pas avoir de réponse qu'une réponse farfelue !

Ceci-dit, vous avez parfaitement raison, nul n'est obligé de s'inscrire sur ce forum. Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec votre avocat ou votre notaire qui, nous l'espérons, vous donnera la réponse contre sa rémunération habituelle.

Par **domat**, le **29/04/2015 à 19:18**

je rajouterais que si vous voulez absolument une réponse rapide , votre question ayant été posée hier à 15h34, je vous conseille de consulter un professionnel du droit.